

## Les Troupes Coloniales en 1939 avant la mobilisation

### Le commandement

Dans l'immédiat avant-guerre, les fonctions d'inspecteur général des Troupes Coloniales sont assumées successivement par de fortes personnalités : le général Bilotte (1936-38), puis le général Bühler (1938-39).

Dans le prolongement de l'action menée par son prédécesseur le général Claude (1), le premier obtient en 1936 une extension notable de ses attributions d'inspecteur général, et travaille à une réforme de plus grande portée visant concurremment à accroître les possibilités des Troupes coloniales et à améliorer la défense des colonies dans le cadre de la Défense nationale.

En 1938, le ministre des colonies, Georges Mandel, et le général Bühler, non sans en infléchir certaines modalités, font aboutir une étape majeure de cette réforme : le ministre des Colonies devient membre de droit du Conseil supérieur de la Défense nationale. L'inspecteur général des Troupes coloniales devient chef d'état-major général des colonies et membre du Conseil supérieur de la guerre (2).

Par contre, la Marine et l'Armée de l'Air se refusent à intégrer les forces qu'elles entretiennent outre-mer dans les Commandements supérieurs des Groupes de colonies et dans un budget colonial unique.

Un des objectifs majeurs des responsables militaires de l'Empire, et tout particulièrement des généraux Bilotte puis Bühler, ainsi que de M. Georges Mandel, est de promouvoir la mise sur pied d'une Force coloniale à la mesure de ce qu'est alors notre Empire et répondant, entre autres, au souci d'accroître en cas de guerre le potentiel humain de l'ensemble constitué par la métropole et l'Empire.

Cet effort des dernières années d'avant-guerre s'inscrit dans l'entreprise de redressement militaire qu'a entraîné la prise de conscience tardive du danger extérieur par le pays et ses responsables à partir de 1936 (3). M. Mandel, secondé par le général Bühler, imprime à cet effort, pour ce qui relève de son département ministériel, une impulsion vigoureuse dans le cadre d'un plan ambitieux et volontariste qui porte leur marque. Cette action s'exerce notamment sur les ressources financières, les effectifs, les armes.

Par ordre de M. Mandel, d'importantes levées supplémentaires sont effectuées en AOF, en Indochine, à Madagascar, permettant notamment d'accroître les effectifs de militaires indigènes coloniaux en service hors de leur territoire d'origine. La mobilisation de l'Empire est préparée dans la double perspective :

- de la participation d'effectifs coloniaux importants à la défense de la métropole;
- de la sécurité des frontières de nos colonies elles-mêmes.

Or plusieurs d'entre elles sont déjà ouvertement menacées, du fait notamment :

- de la politique expansionniste de l'Italie fasciste
- des visées de l'Allemagne sur ses anciennes possessions coloniales d'avant 1914-18;
- des risques qui existent que l'Espagne franquiste se range aux côtés de l'Allemagne;
- de la progression des armées japonaises en Chine (4)...

En 1939 les efforts consentis commencent à porter leurs fruits. Le succès des emprunts de la Défense nationale lancés par M. Mandel dans les principaux Groupes de colonies pour compenser l'insuffisance des crédits alloués à l'outre-mer, y a contribué. Des progrès sensibles (bien qu'encore insuffisants) ont notamment été réalisés concernant la situation du matériel dans les colonies où un retard considérable avait été pris (5).

Les vues stratégiques des chefs coloniaux de l'époque ne sont nullement étriquées. Ainsi relève-t-on parmi leurs préoccupations :

- Tirer les conséquences de ce qu'on appelle la "Motorisation", et, à cet égard, d'améliore notamment les pistes transsahariennes reliant l'Afrique Noire à l'Afrique du Nord, ainsi que la grande transversale Ouest-Est du Golfe de Guinée au Nil et à la Mer Rouge ; et ce y compris pour l'équipement et carburants de ces pistes.
- Intégrer pleinement dans notre stratégie la dimension aérienne. Le rôle central que doit y jouer Fort-Lamy y est parfaitement perçu.
- Doter nos groupes de colonies les plus éloignées, et en premier lieu l'Indochine, d'une infrastructure permettant un minimum de fabrications de guerre pour pallier une interruption prolongée des communications avec la métropole.
- Amorcer dès le temps de paix la coordination franco-britannique qui s'imposera à l'évidence sur les théâtres de guerre potentiels d'Afrique et d'Asie...(6)

Sur un tout autre plan, il faut évoquer le souci des chefs militaires coloniaux de faire la place qui convient aux élites indigènes dans l'encadrement (active et réserve) de nos unités coloniales. Mais leurs propositions à ce sujet, bien qu'étayées par de solides arguments, suscitent l'opposition de certains intérêts coloniaux influents, et par suite (à quelques exceptions près) les réticences des milieux politiques et de l'administration des colonies.

C'est seulement en février 1938 qu'un décret permet aux indigènes de toutes races d'être admis dans nos Grandes Ecoles militaires tout en conservant leur nationalité (ou le statut de musulman), sous réserve de satisfaire aux mêmes concours que les candidats français, et leur rend possible l'accession à tous les grades de la hiérarchie militaire.

Mais, au-delà, le général Bühler a en vue que les "armées indigènes en quelque sorte nationales" auxquelles il faudra un jour pouvoir conférer la défense de certaines parties de l'Empire. Ainsi la protection de l'Indochine, où existent de véritables nationalités, ne pourra être assurée, estime-t-il, qu'avec le concours des nations annamite et cambodgienne, ce qui implique une politique de confiance et d'amitié.

Dans le domaine capital de la préparation des unités au combat, il est intéressant de voir dans quel sens l'inspecteur général des TC s'emploie à redresser ce qui doit l'être. Dans sa directive annuelle pour l'instruction de 1937, le général Bilotte relève "le manque d'activité manoeuvrière (souligné) des petites unités (qui) dans la défensive comme dans l'offensive manoeuvrent bien aussi longtemps que les réactions de l'ennemi sont peu sensibles, mais, dès que l'adversaire entre en jeu de façon plus active, paraissent souvent désemparées... (Dans la) défensive les petites unités sont peu entraînées à réagir de rapidement lorsque leur dispositif est entamé, et à rétablir la situation de leur propre initiative. Il est à craindre qu'un insuccès local puisse ainsi se répercuter de proche en proche... Dans l'offensive notre infanterie manque d'entraînement. Ses formations font l'impression d'un système rigide et massif dont les unités ne sont pas rompues à mettre en oeuvre en toute circonstance la plénitude de leurs moyens, de leur activité et de leur initiative"...

Concernant les structures de commandement, de gestion et d'administration des Troupes coloniales à l'échelon central, on se limitera à en rappeler ici les rouages essentiels :

- au ministère de la guerre, l'Inspection générale des Troupes coloniales et la 8e Direction (Direction des Troupes coloniales) de l'EM de l'Armée;
- au ministère des Colonies, l'Etat-Major des Colonies auquel sont rattachés la Direction des Services Militaires, le Service de Renseignement inter-colonial (SRI), et l'Inspection permanente des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies; le chef d'EM général des Colonies étant, on l'a vu l'Inspecteur général des TC ; Le Comité consultatif de Défense des Colonies, dont cet officier général assure la présidence; l'Inspection générale du service de santé colonial sur laquelle le CEMG des Colonies a un droit de regard.

### Avant la Mobilisation

Entre les deux guerres, la loi du 13 juillet 1927 avait fixé l'organisation générale de l'armée : elle avait été complétée par celle du 28 mars 1928 relative aux cadres et aux effectifs ; puis un décret du 25 juin 1928 avait précisé l'organisation des Troupes coloniales et fixé leurs cadres et effectifs.

### En Métropole

Après diverses modifications intervenues dans cette organisation au cours des années précédentes, les Troupes coloniales ont en métropole en 1939 quatre divisions d'active :

- la 1ère Division d'Infanterie Coloniale à Bordeaux,
- la 2e à Toulon
- la 3e à Paris
- la 4e à Toulouse

La 3e DIC, division coloniale "blanche", fait partie des "forces du territoire métropolitain" (au sens de la loi de 1927). Les trois autres DIC, divisions mixtes, font parties des forces mobiles et sont, à ce titre, appelées à fournir, lorsque nécessaire, des renforcements à nos forces d'outre-mer (7) (c'est ce cas précisément en 1939 au profit de la Côte Française des Somalis).

En plus des régiments d'Infanterie (ou de mitrailleurs coloniaux ou de tirailleurs sénégalais - quinze au total) et des régiments d'Artillerie (au nombre de sept), sont rattachés à ces divisions, en temps de paix, les divers organismes de métropole propres aux troupes coloniales.

Le tableau A ci-après donne l'ordre de bataille de temps de paix de ces quatre divisions d'IC ; suivi de la liste des dix-sept Centres de mobilisation coloniaux (les centres de mobilisation avaient été créés par la loi de 1927 pour dégager les corps de troupe des soucis et charge de la mobilisation).

Les effectifs budgétaires indigènes coloniaux en métropole en 1939 sont de 21 760 (au lieu de 15 088 en 1938) (8).

Neuf régiments de tirailleurs sénégalais (plus un bataillon blanc et un bataillon de tirailleurs) et trois régiments d'artillerie sont implantés en Afrique du Nord et au Levant. (Il faut se souvenir que les opérations de pacification du Maroc, auxquelles les Troupes coloniales avaient pris une part très importante, n'ont pris fin qu'en 1934). L'implantation en 1939 de ces formations coloniales d'AFN et du Levant est donnée à la suite, dans le tableau A.

Les régiments d'il y a cinquante ans étaient très différents de ceux d'aujourd'hui : ne serait-ce que par les effectifs pour l'Infanterie en particulier, et par les taux d'encadrement. L'encadré au bas du tableau A donne, pour quelques types de régiments de métropole, des exemples dans lesquels on a pris soin d'indiquer aussi le nombre d'animaux.

## Aux colonies

L'annexe 1 présente l'organisation et le stationnement de nos forces aux colonies, et dans les protectorats et territoires sous mandat, hors AFN et Levant. Leur effectif budgétaire total pour 1939 est de 65 565 (ventilé dans l'annexe par groupe de colonies ou colonie) (9).

Au total les Troupes coloniales entretiennent outre-mer :

- seize régiments d'Infanterie (2 RIC, 6 régiments mixtes, 8 régiments de tirailleurs) + quinze bataillons autonomes (1 BIC, 1 bataillon mixte, 13 bataillons de tirailleurs – auxquels s'ajoutent 2 bataillons mixtes en renfort en Chine et trois BTS en renfort en CF des Somalis) + deux compagnies autonomes.
- deux compagnies et une section de chars légers (+ un détachement de chars légers en renfort en CFS) et trois détachements motorisés (chars et AM) (les chars sont des Renault FT 17 de 7 tonnes);
- trois régiments d'artillerie (RAC) (comprenant chacun un groupe Côte et DCA) + trois groupes autonomes, plus un groupe de marche en renfort en CFS + une batterie et trois (puis quatre) sections autonomes.

A quoi s'ajoutent : les compagnies et détachements de télégraphistes, les compagnies et détachements d'ouvriers d'artillerie, les compagnies et détachements automobiles de transport, les compagnies indigènes du génie, les divers organismes des services et infrastructure...

En tant qu'Arme, l'Artillerie coloniale sert outre-mer des matériels très divers. Ainsi, le 6e RAC (Dakar) arme en septembre 1939 soixante-cinq pièces au total : douze de montagne (65 mod 06 sur bâts, et 75 mod 19/232 porté sur camionnettes), quatorze de campagne (75 mod 97 tracté TT), trente-cinq de côtes (différents calibres allant du 96 mod 92 au 240 mod 06 de sous casemate), quatre contre-avions (90 mod 32).

L'Artillerie coloniale comporte en outre aux colonies une branche Service (Directions, sous-directions et annexes d'Artillerie) à laquelle incombent diverses tâches qui relèvent en métropole des directions :

- d'Artillerie métropolitaine, notamment en ce qui concerne le service automobile ;
- du Génie en matière de bâtiments et de matériels du génie (le Service du Matériel et des Bâtiments Coloniaux – SMBC – ne sera créé que plus tard) ;
- d'artillerie de la Marine dans les ports.

Elle assure également le service géographique.

Le corps des Télégraphistes des TC (organisé par une instruction de 1929 prise en application du décret de 1928 portant organisation des TC) comprend les différents éléments :

- Compagnie de Télégraphistes des TC de Montauban (la "maison mère"),
- Compagnies mixtes de Télégraphistes Coloniaux d'Indochine,
- détachements d'AOF, du Tchad et de Chine (10),
- personnels détachés (dans les cadres et hors-cadres) qui assurent le service technique des transmissions en France et à l'extérieur.

Ses effectifs théoriques (fixés par le décret précité de 1928) sont de 202 Européens et 104 Indigènes en métropole ; 126 Européens et 188 Indigènes outre-mer, mais ces chiffres seront dépassés pour satisfaire les besoins croissant des colonies dans ce domaine. Grâce à l'action de recrutement et d'instruction menée au cours des années trente, ce Corps dispose à la veille de la guerre d'un personnel de spécialistes nombreux, qualifiés et expérimentés (11).

Outre leur Service de l'Artillerie, les Troupes coloniales ont leur intendance et leur Service de Santé propre.

En plus des forces militaires qui y sont implantées, nos colonies disposent en propre de Forces auxiliaires (Garde Indigène, Garde Civile, Milice...). Celles-ci peuvent constituer un appoint dans certaines missions.

La longue énumération de régiments du tableau A et de l'annexe 1 pourrait être fastidieuse pour des lecteurs profanes, mais pas pour les lecteurs de "L'Ancre-d'Or". Aux aînés elle offrira l'occasion d'évoquer des régiments souvent prestigieux et des garnisons où ils ont servi jadis. Aux cadets elle permettra avec les effectifs indiqués, de prendre la mesure de ce qu'étaient les Troupes Coloniales il y a cinquante ans.

## Le personnel

Concernant l'encadrement officiers d'active des TC, il est intéressant de comparer l'annuaire de 1939 à celui de 1989. On y voit notamment qu'en 1939 les Troupes coloniales (Infanterie et Artillerie, à l'exclusion des services de l'Intendance et de santé) comptaient :

- 59 généraux (en 1989, 32 généraux sont issus des TDM)
- 797 officiers supérieurs (844 en 1989)
- 3 779 officiers subalternes (1 356 en 1989)
- soit au total 4 576 officiers (2 200 en 1989), officiers généraux non compris.

Les officiers à titre indigène (dont le statut avait été fixé par un décret de 1926, modifié en 1928, 30, 33, 35) proviennent des adjudants-chefs et adjudants indigènes coloniaux de toutes races ayant satisfait aux examens de sortie du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux de Fréjus (exceptionnellement des adjudants-chefs promus directement sans être passés par Fréjus pour faits de guerre, ou en récompense de services signalés). Le grade de capitaine n'est conféré que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Pour les sous-officiers européens, la loi du 30 mars 1928 avait établi le statut des sous-officiers de carrière (modifié en 1935) qui offre aux meilleurs d'entre eux une situation privilégiée comportant des garanties analogues à celles des officiers (propriété du grade). Une loi de 1937 a créé un cadre de spécialistes comportant cinq catégories : armement, transmissions & matériels électriques, matériels automobiles, moteurs fixes, appareils divers : avec deux niveaux de brevets (élémentaires et supérieur).

Quant au soldat de carrière blanc, la règle est qu'il doit au bout d'un contrat de cinq années, être devenu un gradé ou un spécialiste, s'il veut continuer à servir dans les Troupes coloniales. A défaut il doit être rendu à la vie civile avec un pécule suffisant pour lui permettre de s'y réinsérer.

Les appelés du contingent métropolitain ne peuvent servir qu'en métropole, AFN et Levant.

Pour les indigènes, le recrutement s'opère par voie d'appel, d'engagements volontaires et de rengagements. La durée du service des appelés est de 3 ans. Celle des engagements est de 4, 5 ou 6 ans. Les rengagements sont, en principe, de 3, 4 ou 5 ans renouvelables jusqu'à 15 ans de service. Les sous-officiers peuvent être autorisés, après 15 ans de service, à contracter des rengagements successifs d'un an pour leur permettre de servir jusqu'à 25 ans de service. Il en est de même pour les caporaux et les soldats occupant des emplois spéciaux. Tous les militaires indigènes peuvent être appelés à servir hors du territoire de leur colonie d'origine.

Les éléments réunis dans ce dossier ne prétendent pas être exhaustifs. Ils fournissent cependant au lecteur les données essentielles sur ce que sont les Troupes coloniales au moment où va éclater la deuxième Guerre Mondiale.

Les mesures de mobilisation de septembre 1938 (avant Munich) ont servi de test.

Les levées supplémentaires que M. Mandel a fait effectuer outre-mer et l'effort d'équipement (même s'il est encore insuffisant) ont permis notamment d'entreprendre la mise sur pied de nouvelles unités en métropole, en AFN & Levant, et aux colonies.

Ces dernières ont été étroitement associées par M. Mandel à l'effort de Défense nationale (12).

Le prochain "Dossier du mois" traitera de la Mobilisation des Troupes coloniales en 1939 et de leur "montée en puissance" jusqu'en mai 1940.

1. Le général Claudel successeur à ce poste du général Mangin décédé en 1925, avait exercé pendant plus de dix ans les fonctions d'IGTC.
2. Il siège aussi au Conseil supérieur de l'Armement.
3. Les chiffres de progression des crédits militaires à partir de 1936 et surtout 1937, et ceux du programme d'armement 1937-40 témoignent de cet effort, tardif mais réel, pour rattraper le temps perdu face au réarmement allemand.
4. Déjà les unités de notre corps d'occupation en Chine, après avoir assisté notamment à la grande bataille de Shanghai en 1937, ont la tâche difficile de maintenir la présence française dans nos concessions face à l'occupant japonais.
5. M. Mandel fit flèche de tout bois : ainsi l'AOF et l'Indochine reçurent-elles des armes et des véhicules provenant du désarmement des forces républicaines espagnoles.
6. Conférence franco-britannique de Singapour en juin 1938.
7. La mise sur pied des forces mobiles des TC fait l'objet d'une instruction de base refondue en 1937 (modif. 1939).
8. Les six RTS et la DB de mitrailleurs totalisent (effectifs théoriques) 14 755 indigènes ; les RAC , 3 810.
9. Ces effectifs tiennent compte des importantes levées supplémentaires (déjà signalées) que M. Mandel a fait effectuer en 1938 en AOF, Indochine et Madagascar.

10. Les autres territoires n'ont pas de détachements organiques de télégraphistes, mais seulement des personnels détachés.

11. Jean d'Arbaumont, Historique des Télégraphistes coloniaux.

12. Certaines actions ont anticipé sur les textes. En préparation depuis douze ans, la loi sur l'Organisation de la nation pour le temps de guerre a été promulguée le 11 juillet 1938. Le décret portant règlement d'administration publique pour son application dans les territoires dépendants de l'autorité du ministre des colonies a été pris le 5 mai 1939.

F.L.

## Tableau A : 1939 - Les Troupes coloniales en métropole

### Quatre divisions d'infanterie coloniale d'active.

1ère DIC	BORDEAUX	3e DIC	PARIS (Ecole Militaire)
1ère Brigade Coloniale - 2e RIC - 12e RTS	LA ROCHELLE - BREST - LA ROCHELLE Saintes	5e Brigade Coloniale - 1er RIC - 21e RIC	PARIS (Clignancourt) - PARIS (Tournelles, Clignancourt), Dreux - SARRALBE, Punetange, (SF de Rohrbach et SD de la Sarre)
2e Brigade Coloniale - 3e RIC - 14e RTS	BORDEAUX - ROCHEFORT, Bordeaux, Marennes - MONT-DE-MARSAN Tarbes	6e Brigade Coloniale - 23e RIC - 41e RMIC	PARIS (Ecole Militaire) PARIS (Lourcine, Fort d'Ivry Bastion 91 Fort de Villeneuve Saint Georges) SARRALBE, Punelange (SF de Rohrbach et SD de la Sarre)
AD 1 - 1er RAC - 11e RAC	BORDEAUX - LIBOURNE Bordeaux - LORIENT (artillerie lourde)	AD 3 - 3e RAC - 10e RAC	PARIS (Ecole Militaire) - JOIGNY - RUEIL
A la mobilisation : le 2e RIC passera à la 4e DIC, le 11e RAC au CA Colonial		Le rattachement du 41e RMIC implanté en MOSELLE est un rattachement de paix qui cesse à la mobilisation ainsi que celui du 10e RAC affecté aux RG	
A compter du 01.09.39 doit être créé à MORHANGE un Groupement Colonial de la SARRE comprenant le 41 RMIC retiré de la 3e DIC, le 9e RAC dont la création est prévue le 01.09.39 à MORHANGE. A la 3e DIC les 5e et 6e brigades seront supprimées et remplacées par une ID 3			

4e DIC	TOULOUSE	2e DIC	TOULON
ID 4 - 16e RTS - 24e RTS - DBMIM - 42e Btn MM - 52e Btn M	TOULOUSE - MONTAUBAN, Castelsarrazin, Cahors - PERPIGNAN, Sète - PAMBERS (Mitr. Indochinois et Malgaches) - Pamiers (Mitr. Malgaches) - Carcassonne (Mitailleurs Indochinois)	ID 4 - RICM - 4e RTS - 8e RTS	TOULON - AIX-EN-PROVENCE - TOULON, Fréjus, Puget sur Argens - TOULON, Marseille
AD 4 - 12e RAC	TOULOUSE - AGEN, Auch	AD 2 - 2e RAC - Centre d'Instruction d'Artillerie de Côte & de DCA - GAAC de Cors - COAC	NIMES - NIMES, Toulon, Marseille - TOULON (devenu 8e RAC le 01.07.39 qui sera dissous après la mobilisation) - BASTIA, Corte, Ajaccio, Sartène (devait être dissous le 01.09.39 concurrentement avec la création du 9e RAC en LORRAINE - MARSEILLE, Toulon
A la mobilisation la DB de Mitailleurs Coloniaux (affectée aux RG) quittera la division et celle-ci recevra le 2e RIC			

### Divers (temps de paix)

- CTTC	- MONTAUBAN	- CMTC - CTTIC - Centre de Perfectionnement des Sous-officiers Indigènes Coloniaux - DITC	- FREJUS - FREJUS - FREJUS (Rattaché au 4e RTS) - MARSEILLE
--------	-------------	--	--

Le commandement de la 17e Région militaire (Toulouse) sur le territoire de laquelle sont implantées de nombreuses unités coloniales, est assuré par un général des Troupes Coloniales, dont l'état-major et les directions de Services comportant une majorité de coloniaux.

### Centres de Mobilisations Coloniaux

d'Infanterie		d'Artillerie	
CM 49 CM 59 CM 118 CM 119 CM 159 CM 169 CM 179 CM 188 CM 189 CM 219	Dreux Bourges Brest Fontenay-le-Comte Toulon Perpignan Montauban Rocheport Mont-de-Marsan Paris	CM 28 CM 31 CM 37 CM 55 CM 58 CM 75 CM 321	Joigny Lorient Agen Nîmes Libourne Corte Rueil

## Tableau A : 1939 - Les Troupes coloniales en Afrique du Nord et au Levant

AFRIQUE DU NORD	
<b>ALGÉRIE</b>	(19e CA)
13e RTS 15e RTS 11e RTS (+)	ALGER, Orléansville, Oran PHILIPPEVILLE, Didjeli, Bska Créé en juillet 1939 à Oran
<b>MAROC</b>	
Ga Cdt les TC au MAROC 3e RTS 6e RTS BAICM RACM	RABAT FES, Guerct, Oudjda RABAT, Casablanca, Marrakech, Agadir Ouezzane MARRAKECH, Kasba-Tadia, Taza
<b>TUNISIE</b>	Division (Coloniale) de SOUSSE
- 5e RTS - 10e RTS AD - RACT	- SFAX, Monastir, Bir-bou-Rexba - LA GOULETTE, Tunis, Bizerte, Menzel-Djémil SOUSSE - SOUSSE
LEVANT	
17e RTS 1er BMTS RACL	DAMAS, Beyrouth Beyrouth DAMAS, Beyrouth

En août 1939 est mis en place le 2e BMTS et lorsqu'intervient la mobilisation, la constitution du Reg de marche d'IC du Levant est en cours.

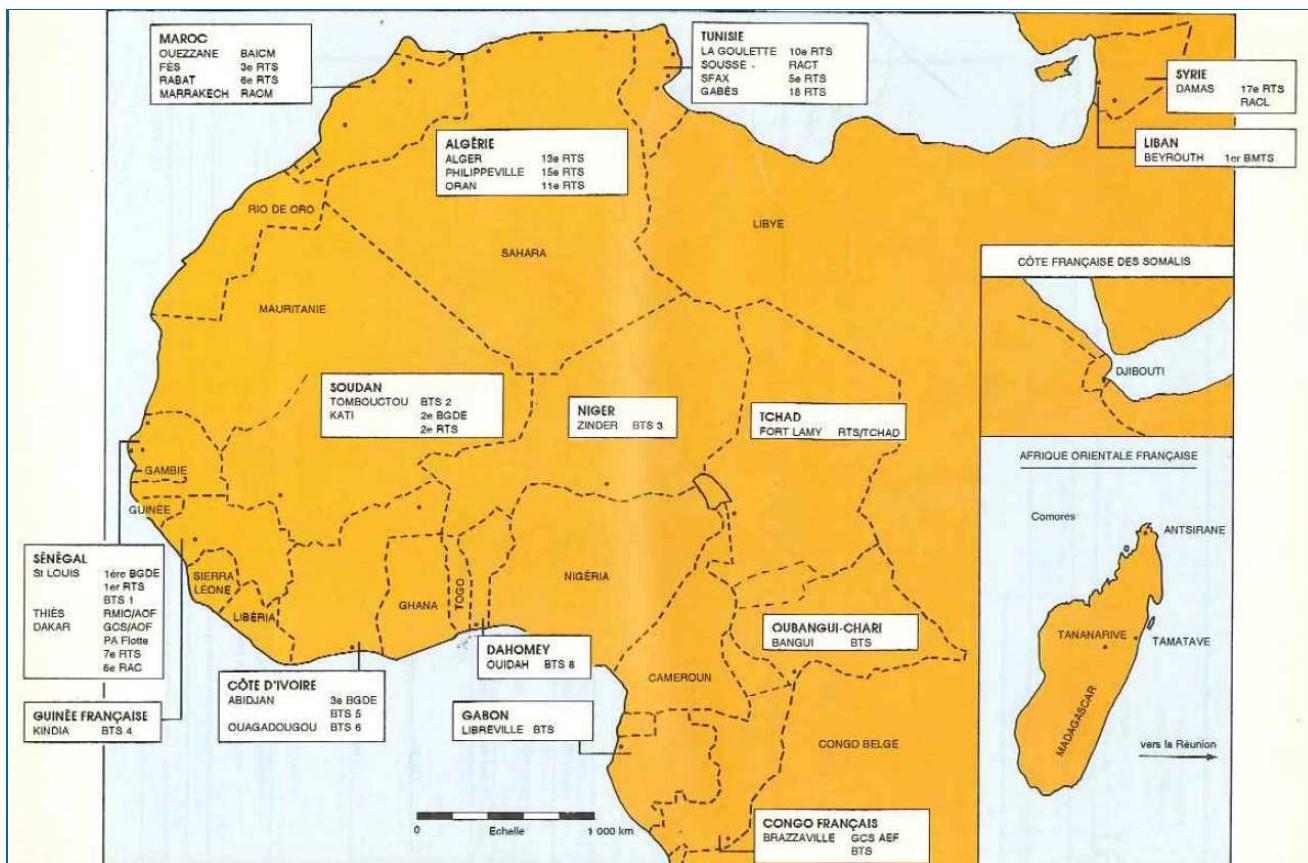


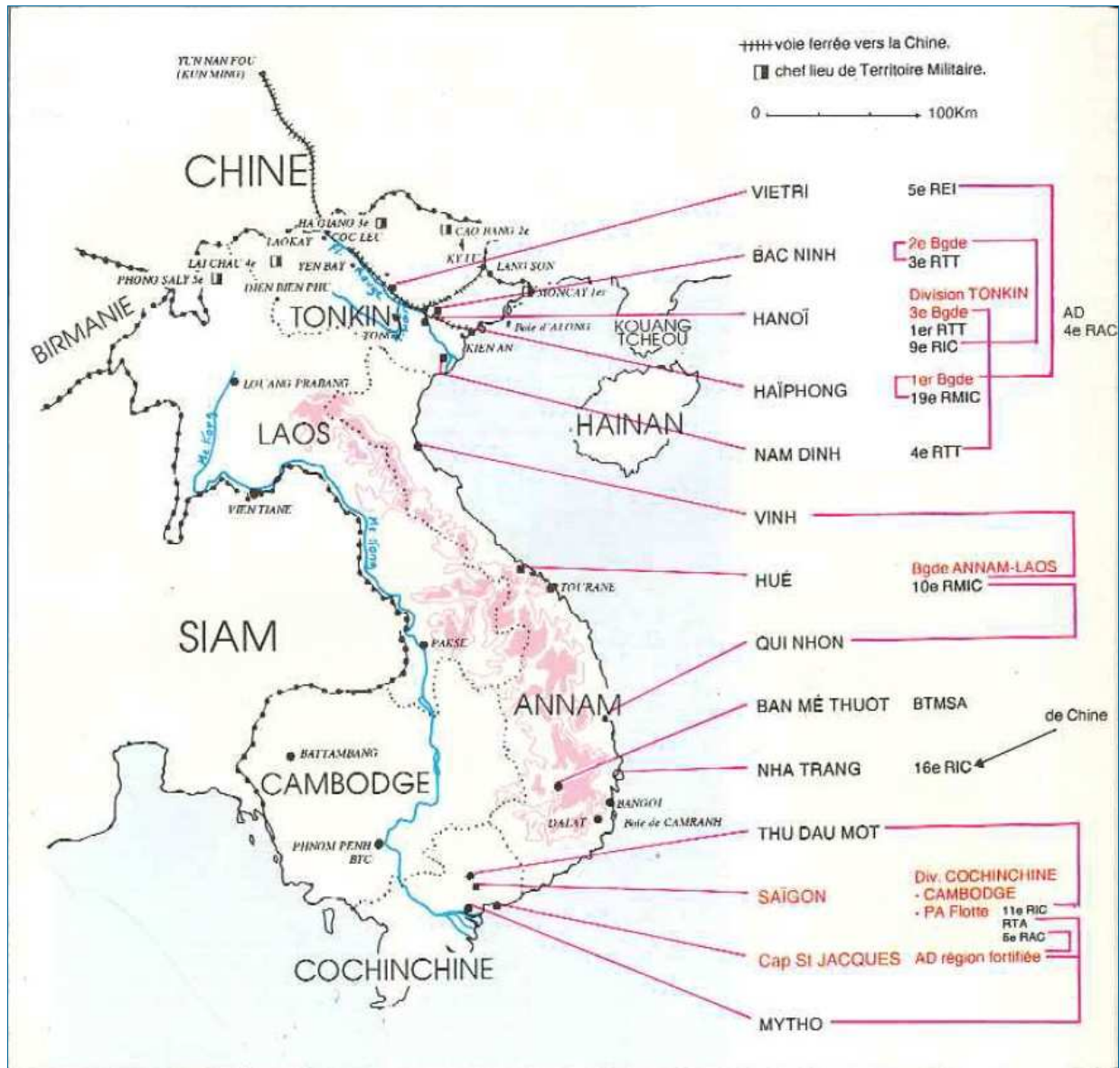
	Tableau d'effectif Paix			Exemples		
	officiers	sous-officiers	troupe	Total	animaux	
RIC type "renforcé sur voiture"		58	250	2 050	147	
RIC type "France sur bâts"	Europ. 58, Indig. 3	192	316	566	182	
RAC (1er, 3e et 12e RAC)	Europ. 47, Indig.		658	705	1 022	

Tableau A : 1939 - Les Troupes coloniales aux colonies

Groupe de l'Afrique occidentale	effectifs 21 376
GCS	DAKAR
- Cie indigène du Génie de l'AOF - Cie Indigène de Sapeurs de chemin de fer - Détachement mixte de Télégraphistes des Troupes Coloniales	DAKAR
Cmdt de l'Artillerie et Cmdt du PA Flotte DAKAR - 7e RTS - 6e RAC - Deux Cie automobiles de transport	DAKAR - DAKAR, Ouakam, Tiroye, Rufisque (quatre bataillons) - DAKAR, Saint Louis (2 groupes dont un de côte & DCA, Batteries d'instruction détachées à Kindia et Bobo-Dioulasso) - DAKAR, Saint Louis
1ère Brigade - RMIC de l'AOF - 1er RTS - BTS 1	SAINT LOUIS - THIES, Kaolak (trois bataillons) - SAINT LOUIS et Sénégal (quatre bataillons) - Saint Louis et Mauritanie (avec notamment une Compagnie portée et trois GN)
2e Brigade - 2e RTS - BTS 2 - BTS 4	KATI - KATI, Ségou, et Soudan (deux bataillons et un GN) - Tombouctou (comprend notamment deux GN) - Kindia, Conakry et Guinée
3e Brigade - BTS 3 - BTS 5 - BTS 6 - BTS 8 - Détachement automobile	ABIDJAN - Zinder et Niger EST (avec notamment trois GN) - Abidjan et Côte d'Ivoire Sud - Ouagadougou et Côte d'Ivoire Nord - Oudah et Dahomey - Zinder
Groupe de l'Afrique orientale	effectifs 5 234
GCS	TANANARIVE
Cmdt de l'Art & du PA Flotte de DIEGO-SUAREZ - 2e RMM - GAC de DIEGO-SUAREZ - Deux Cie automobiles de transport	ANTSIRANE - ANTSIRANE (deux bataillons) - ANTSIRANE, Sakaramy, Orangea
1er RMM - BTM - GACE - Section de chars légers et Peloton d'Auto-mitrailleuses	TANANARIVE, Majunga, Tanarave, (3 bataillons, une Cie à Saint Denis de la Réunion) - Fanarisoa et région sud - TANANARIVE (GAC de l'EMYRNE) - TANANARIVE
Groupe de l'Afrique équatoriale	effectifs 5 062

GCS - RTS du TCHAD - BTS de l'AEF - BTS de l'OUBANGUI - Trois sections d'artillerie de montagne - Détachement automobile de transport - Détachement de Télégraphistes des TC	BRAZZAVILLE - FORT-LAMY, Moussoro, Largeau, Abéché, Fort-Archambault, (quatre bataillons, comprend notamment une compagnie portée et quatre GN Kanem-Batha, Ouadaï et Borkou-Enned-Tibesti) - Libreville, Brazzaville. En 1939, le BTS/AEF est découpé en BTS/AEF (Brazzaville) et BTS/Gabon (Libreville) - Bangui - Une à Brazzaville, deux au Tchad (une quatrième section est créée en 1939) - Fort-Archambault - Tchad
<b>Groupe de la Côte Française des Somalis</b>	effectifs 1 387 + renforts
GCS - BTS de la CFS - GAC de la CFS	DJIBOUTI – S'y ajoutent des renforts mis en place en raison de la menace italienne en particulier : trois Bataillons Sénégalais de Marche, un Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS
<b>Groupe de l'Indochine</b>	effectifs 28 497
GCS	HANOÏ – Compagnie mixte de Télégraphistes Coloniaux
DIVISION DU TONKIN (DT) 1ère Brigade - 19e RMIC - 5e REI 2e Brigade - 9e RIC - 3e RTT - Détachement motorisé 3e Brigade - 1er RTT - 4e RTT AD - 4e RAC - Compagnie Indigène du Génie du TONKIN	HANOÏ HAÏPHONG - HAÏPHONG, Quang Yen, Sept Pagodes, Moncay & 1er TM (quatre bataillons) - VIETRI, Tong, Dap Cau, Tuyen Quang (trois bataillons) BAC NINH - HANOÏ, Lang Son et 2e TM (trois bataillons) - BAC NINH, Lang Son, Cao Bang et 2e TM (quatre bataillons) - Hanoi (chars et AM) HANOÏ - HANOÏ, Coc Leu (Lao Kay), La Chau & 4e TM, Phong Saly et 5e TM (quatre bataillons) - NAM DINH, Yen Bay, Ha Giang & 3e TM (trois bataillons) HANOÏ - HANOÏ, Lang Son, Dap Cau, Tong, Haiphong (Gpe Côte et DCA) (cinq Gpes) - HANOÏ
<b>Inde Française</b>	
Compagnie de Cpaye de l'Inde Compagnie détachée du 11e RIC à Saigon	Pondichéry (détachement à Chandernagore) Pondichéry
<b>Chine</b>	effectifs 2 687
CCS - 16e RMIC - Compagnie de chars légers - Détachement de SHANGHAI - BMIC de Chine - Compagnie de chars légers - + provisoirement 1er et 2e Bataillons de Marche de CHINE	TIEN TSIN – Détachement de Télégraphistes des Troupes Coloniales - TIEN TSIN, Pékin (trois bataillons) - Tsien Tsin  - SHANGHAI, Hankéou - SHANGHAI - SHANGHAI (renforts envoyés en 1937)





<b>Pacifique</b>	effectifs 287
LCCS CMIC de la NOUVELLE CALEDONIE	NOUMÉA Nouméa - une section à TAHITI (Papeete)

<b>Antilles Françaises</b>	effectifs 1 035
CCS - BIC de la MARTINIQUE - BAC de la MARTINIQUE - Compagnie Mixte de LA GUYANE	FORT-DE-FRANCE - FORT-DE-FRANCE - une compagnie à la GUADELOUPE (Saint Claude) donne naissance en 1939 à un BIC de LA GUADELOUPE - Fort-de-France -devient GAC en 1939 - CAYENNE (aurait formé un Bataillon Mixte de LA GUYANE et de l'INNI comprenant une compagnie de Sénégalais pour la garde du bagne)

**Liste des formations par type**

Division d'Infanterie coloniale			
1	DIC		BORDEAUX
2	DIC		TOULON
3	DIC		PARIS (Ecole Militaire)
4	DIC		TOULOUSE

Groupe colonial de la SARRE		
GC SARRE		A compter du 01.09.39 doit être créé à MORHANGE un Groupe colonial de la SARRE comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le 41 RMIC retiré de la 3e DIC</li> <li>• le 9e RAC dont la création est prévue le 01.09.39 à MORHANGE</li> </ul> à la 3e DIC les 5e et 6e brigades seront supprimées et remplacées par une ID 3

Artillerie		
Blindés Blindés Blindés Blindés Blindés Blindés Blindés	- MADAGASCAR - CFS - TONKIN - ANNAM-LAOS - COCHINCHINE - CHINE - CHINE	- TANANARIVE - (Section de chars légers et Peloton d'Auto-mitrailleuses) - DJIBOUTI - S'y ajoutent des renforts mis en place en raison de la menace italienne en particulier : trois Bataillons Sénégalais de Marche, un Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS - Détachement motorisé - Hanoï (chars et AM) - Hué (Chars, AM) - Détachement motorisé - SAIGON - Détachement motorisé - Tsien Tsin - (Compagnie de chars légers) - SHANGHAI - Compagnie de chars légers

**Formations Génie**

	Génie Génie Génie Génie	SENEGAL SENEGAL TONKIN COCHINCHINE	DAKAR - (Cie indigène du Génie de l'AOF) DAKAR - (Cie Indigène de Sapeurs de chemin de fer) HANOI - (Compagnie Indigène du Génie du TONKIN) Saigon - Cie indig. du Génie de COCHINCHINE
<b>Formations Transport</b>			
	CAT DA DAT	SENEGAL NIGER TCHAD	DAKAR, Saint Louis (Deux Cie automobiles de transport) Zinder - (Détachement automobile) Fort-Archambault - (Détachement automobile de transport)
<b>Formations Transmissions</b>			
	CTTC DMTTC DTTC	SENEGAL TCHAD	MONTAUBAN - Compagnie de Télégraphistes des Troupes Coloniales DAKAR Tchad
<b>Formations diverses</b>			
5 17	CP SOIC CTTC DS REI RM	CHINE TONKIN	- FREJUS (Rattaché au 4e RTS) - Centre de Perfectionnement des Sous-officiers Indigènes Coloniaux - FREJUS - Centre de Transition des Troupes Indigènes Coloniales - Détachement de SHANGHAI - HAIPHONG, Quang Yen, Sept Pagodes, Moncay & 1er TM (quatre bataillons) (Légion Etrangère) - Le commandement de la 17e Région militaire (Toulouse) sur le territoire de laquelle sont implantées de nombreuses unités coloniales, est assuré par un général des Troupes Coloniales, dont l'état-major et les directions de Services comportant une majorité de colonaux.
<b>Bataillons d'Artillerie Coloniale</b>			
	BAC BAICM	ANTILLES MAROC	Fort-de-France -devient GAC en 1939 Ouezzane
<b>Mitrailleurs Coloniaux</b>			
41 42 52	RMIC BMM BM DBMIM	3° DIC 4° DIC 4° DIC 4° DIC	- SARRALBE, Puelange (SF de Rohrbach et SD de la Sarre). A compter du 01.09.39 doit être créé à MORHANGE un Groupement Colonial de la SARRE comprenant le 41 RMIC retiré de la 3e DIC - Pamiers (Mitrailleurs Malgaches) - Carcassonne (Mitrailleurs Indochinois) - PAMIER (Mitrailleurs Indochinois et Malgaches). A la mobilisation la DB de Mitrailleurs Coloniaux (affectée aux RG) quittera la division et celle-ci recevra le 2e RIC
<b>Bataillons d'Infanterie Coloniale</b>			
1 2	BIC BMIC BMIC BMIC	ANTILLES CHINE CHINE CHINE	FORT-DE-FRANCE - une compagnie à la GUADELOUPE (Saint Claude) donne naissance en 1939 à un BIC de LA GUADELOUPE SHANGHAI (renforts envoyés en 1937) - (+ provisoirement 1er et 2e Bataillons de Marche de CHINE) SHANGHAI (renforts envoyés en 1937) - (+ provisoirement 1er et 2e Bataillons de Marche de CHINE) SHANGHAI, Hankéou - (Détachement de SHANGHAI)
<b>Bataillons de Tirailleurs</b>			
1 2 2	BMTS BMTS BTC BTC BMGI BTM BTMSA BTS 1 BTS 2 BTS 3 BTS 4 BTS 5 BTS 6 BTS 8 BTS/AEF BTS/CFS BTS/GABON BTS/OUBANGUI	LEVANT LEVANT COCHINCHINE COCHINCHINE GUYANE MADAGASCAR ANNAM-LAOS SENEGAL SOUDAN NIGER GUINEE COTE D'IVOIRE COTE D'IVOIRE DAHOMEY GABON CFS GABON OUBANGUI	- Beyrouth - En août 1939 est mis en place le 2e BMTS - Pnom Penh et Cambodge - un second BTC est formé en 1939 - Pnom Penh et Cambodge - un second BTC est formé en 1939 - CAYENNE (Bataillon Mixte de LA GUYANE et de l'INNI comprenant une compagnie de Sénégalais pour la garde du bagne) (serait formé à partir de la Compagnie Mixte de LA GUYANE) - Fanararisoa et région sud - Ban Mé Thuor - (Bataillon de Tirailleurs Montagnards du Sud-Laos) - Saint Louis et Mauritanie (avec notamment une Compagnie portée et trois GN) - Tombouctou (comprend notamment deux GN) - Zinder et Niger EST (avec notamment trois GN) - Kindia, Conakry et Guinée - Abidjan et Côte d'Ivoire Sud - Ouagadougou et Côte d'Ivoire Nord - Oudah et Dahomey - Libreville, Brazzaville. En 1939, le BTS/AEF est découpé en BTS/AEF (Brazzaville) et BTS/Gabon (Libreville) - DJIBOUTI - S'y ajoutent des renforts mis en place en raison de la menace italienne en particulier : trois Bataillons Sénégalais de Marche, un Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS - Libreville, Brazzaville. En 1939, le BTS/AEF est découpé en BTS/AEF (Brazzaville) et BTS/Gabon (Libreville) - Bangui
<b>Commandements</b>			
	CA CACAPA CAPA	SENEGAL MADAGASCAR SENEGAL	DAKAR - (Cmdt de l'Artillerie) ANTSIRANE - (Cmdt de l'Art & du PA Flotte de DIEGO-SUAREZ) DAKAR - (Cmdt du PA Flotte DAKAR)
<b>Centre Mobilisateurs</b>			
	CM 28 CM 31 CM 37 CM 49 CM 55 CM 58 CM 59 CM 75 CM 118 CM 119 CM 159 CM 169 CM 179 CM 188 CM 189 CM 219 CM 321		Joigny Lorient Agen Dreux Nîmes Libourne Bourges Corte Brest Fontenay-le-Comte Toulon Perpignan Montauban Rochefort Mont-de-Marsan Paris Rueil
<b>Compagnies d'Infanterie Coloniale</b>			
	Cie Cipaye CMG CMIC	INDE GUYANE PACIFIQUE	- Pondichéry (détachement à Chandernagore) - (Compagnie de Cipaye de l'Inde) - CAYENNE (aurait formé un Bataillon Mixte de LA GUYANE et de l'INNI comprenant une compagnie de Sénégalais pour la garde du bagne) - Nouméa - une section à TAHITI (Papeete) - (CMIC de la NOUVELLE CALEDONIE)
<b>Groupements d'Artillerie Coloniale</b>			
	GAAC de Corse GAC GAC GACE GACM/CFS GSA	2° DIC ANTILLES MADAGASCAR MADAGASCAR CFS LEVANT	- BASTIA, Corte, Ajaccio, Sartène (devait être dissous le 01.09.39 concurrentement avec la création du 9e RAC en LORRAINE) - Fort-de-France - créé en 1939 à partir de BAC de la MARTINIQUE - ANTSIRANE, Sakaramy, Orangea (GAC de DIEGO-SUAREZ) - TANANARIVE (GAC de l'EMYRNE) - DJIBOUTI - S'y ajoutent des renforts mis en place en raison de la menace italienne en particulier : trois Bataillons Sénégalais de Marche, un Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS - ALEP (rattaché au RA CL) - (Gpe Spécial d'Art des Tpes Spéciales du LEVANT)
<b>Régiments d'Artillerie Coloniale</b>			

1	RAC	1° DIC	LIBOURNE Bordeaux
2	RAC	2° DIC	NIMES, Toulon, Marseille
3	RAC	3° DIC	JOIGNY
4	RAC	TONKIN	HANOÏ, Lang Son, Dap Cau, Tong, Haiphong (Gpe Côte et DCA) (cinq Gpes)
5	RAC	COCHINCHINE	Saigon, Cap Saint Jacques (Gpe Côte & DCA) (trois groupes)
6	RAC	SENEGAL	DAKAR, Saint Louis (2 groupes dont un de côte & DCA, Batteries d'instruction détachées à Kindia et Bobo-Dioulasso)
8	RAC		Créé le 01.07.39 à partir du Centre d'Instruction d'Artillerie de Côte & de DCA et dissous après la mobilisation
9	RAC	GC SARRE	Création prévue le 01.09.39 à MORHANGE
10	RAC	3° DIC	RUEIL
11	RAC	1° DIC	LORIENT (artillerie lourde) - A la mobilisation, le 11e RAC passera au CA Colonial
12	RAC	4° DIC	AGEN, Auch
	RACL	LEVANT	DAMAS, Beyrouth
	RACM	MAROC	MARRAKECH, Kasba-Tadia, Taza
	RACT	TUNISIE	SOUSSE

#### Régiments d'Infanterie Coloniale

1	RIC	3° DIC	PARIS (Tourelles, Clignacourt), Dreux
2	RIC	1° DIC	BREST - A la mobilisation, le 2e RIC passera à la 4e DIC
3	RIC	1° DIC	ROCHEFORT, Bordeaux, Marennes
9	RIC	TONKIN	HANOÏ, Lang Son et 2e TM (trois bataillons)
10	RMIC	ANNAM-LAOS	HUE, Qui Nhon, Vinh et Annam (trois bataillons)
11	RIC	COCHINCHINE, INDE	SAIGON, Thu Dau, Mor et Conchinchine (trois bataillons), Pondichéry - Compagnie détachée du 11e RIC à Saigon
16	RMIC	CHINE	TIEN TSIN, Pékin (trois bataillons)
19	RMIC	TONKIN	HAIPHONG, Quang Yen, Sept Pagodes, Moncay & 1er TM (quatre bataillons)
21	RIC	3° DIC	SARRALBE, Punettange, (SF de Rohrbach et SD de la Sarre)
23	RIC	3° DIC	PARIS (Lourcine, Fort d'Ivry Bastion 91 Fort de Villeneuve Saint Georges)
	RICM	2° DIC	AIX-EN-PROVENCE
	RMIC AOF	SENEGAL	THIES, Kaolak (trois bataillons)
	RMICL	LEVANT	Lorsqu'intervient la mobilisation, la constitution du Reg de marche d'IC du Levant est en cours.

#### Régiments de Tirailleurs

1	RMM	MADAGASCAR	- TANANARIVE, Majunga, Tanarave, (3 bataillons, une Cie à Saint Denis de la Réunion)
2	RMM	MADAGASCAR	- ANTSIRANE (deux bataillons)
	RTA	COCHINCHINE	- SAIGON, Cap Saint Jacques, Mytho (trois bataillons)
1	RTS	SENEGAL	- SAINT LOUIS et Sénégal (quatre bataillons)
2	RTS	SOUDAN	- KATI, Ségou, et Soudan (deux bataillons et un GN)
3	RTS	MAROC	- FES, Guerct, Oudjda
4	RTS	2° DIC	- TOULON, Fréjus, Puget sur Argens
5	RTS	TUNISIE	- SFAX, Monastir, Bir-bou-Rexba
6	RTS	MAROC	- RABAT, Casablanca, Marrakech, Agadir
7	RTS	SENEGAL	- DAKAR, Ouakam, Tiaroye, Rufisque (quatre bataillons)
8	RTS	2° DIC	- TOULON, Marseille
10	RTS	TUNISIE	- LA GOULETTE, Tunis, Bizerte, Menzel-Djémil
11	RTS	19e CA	- Créé en juillet 1939 à Oran
12	RTS	1° DIC	- LA ROCHELLE Saintes
13	RTS	19e CA	- ALGER, Orléansville, Oran
14	RTS	1° DIC	- MONT-DE-MARSAN Tarbes
15	RTS	19e CA	- PHILIPPEVILLE, Djidjeli, Bska
16	RTS	4° DIC	- MONTAUBAN, Castelsarrazin, Cahors
17	RTS	LEVANT	- DAMAS, Beyrouth
24	RTS	4° DIC	- PERPIGNAN, Sète
	RTS/CFS	CFS	- DJIBOUTI - S'y ajoutent des renforts mis en place en raison de la menace italienne en particulier : trois Bataillons Sénégalais de Marche, un Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS
	RTST	TCHAD	- FORT-LAMY, Moussoro, Largeau, Abéché, Fort-Archambault, (quatre bataillons, comprend notamment une compagnie portée et quatre GN Kanem-Batha, Ouadai et Borkou-Enned-Tibesti)
1	RTT	TONKIN	- HANOÏ, Coc Leu (Lao Kay), La Chau & 4e TM, Phong Saly et 5e TM (quatre bataillons)
3	RTT	TONKIN	- BAC NINH, Lang Son, Cao Bang et 2e TM (quatre bataillons)
4	RTT	TONKIN	- NAM DINH, Yen Bay, Ha Giang & 3e TM (trois bataillons)

#### Abréviations nécessaires pour la lecture du tableau :

AC	Artillerie Coloniale
AD	Artillerie Divisionnaire
BAC	Batterie d'Artillerie Coloniale
BAICM	Bataillon Autonome d'Infanterie Coloniale du Maroc
Bgde	Brigade
Bgde Colo	Brigade Coloniale
BIC	Bataillon d'Infanterie Coloniale
BMIC	Bataillon Mixte d'Infanterie Coloniale
BMTS	Bataillon
Btn	Bataillon
BTM	Bataillon de Tirailleurs Malgaches
BTMSA	Bataillon de Tirailleurs Montagnards du Sud-Annam
CA	Corps d'Armée
Cie	Compagnie
CM	Centre Mobilisateur
CMIC	Compagnie Mixte d'Infanterie Coloniale
CMTC	Centre de Motorisation des Troupes Coloniales
COAC	Compagnie d'Ouvriers d'Artillerie Coloniale
CCS	Colonel Commandant Supérieur des Troupes
CTTC	Compagnie de Télégraphiste des Troupes Coloniales
CTTIC	Centre de Transition des Troupes Indigènes Coloniales
DB	Demi-Brigade
DBMIM	Demi-Brigade de Mitrailleurs Indochinois et Malgaches
DCA	Défense-Contre-Avions
DIC	Division d'Infanterie Coloniale
DITC	Dépôt des Isolés des Troupes Coloniales
GAAC	Groupement Autonome d'Artillerie Coloniale
GAC	Groupement d'Artillerie Coloniale
GACE	Groupement d'Artillerie Coloniale de l'EMYRNE
GCS	Général Commandant Supérieur des Troupes
GN	Groupe Nomade
Gpe	Groupe
Gpmt	Groupement
IC	Infanterie Coloniale
ID	Infanterie Divisionnaire
LCSS	Lieutenant-colonel Commandant Supérieur des Troupes
mob	Mobilisation
RAC	Régiment d'Artillerie Coloniale
RACL	Régiment d'Artillerie Coloniale du Levant
RACM	Régiment d'Artillerie Coloniale du Maroc
RACT	Régiment d'Artillerie Coloniale de Tunisie
REI	Régiment Etranger d'Infanterie
RF	Région Fortifiée
RG	Réserves Générales
Rgt	Régiment
RIC	Régiment d'Infanterie Coloniale
RICM	Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc
RMIC	Régiment de Mitrailleurs d'Infanterie Coloniale
RMIC	Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale
RMM	Régiment Mixte de Madagascar
RTS	Régiment de Tirailleurs Sénégalais
RTT	Régiment de Tirailleurs Tonkinois
SD	Secteur Défensif
SF	Secteur Fortifié
TM	





[Précédent](#)



[Commentaires, critiques, demandes d'informations](#)  
[contacts : administrateur - rédacteur](#)  
[du site non-officiel des Troupes De Marine](#)